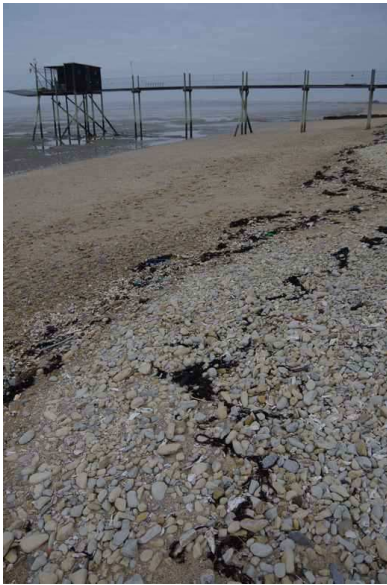


## Laisse de mer



Laisse de mer à Yves (décembre 2013)

Habitué au nettoyage estival des plages nous avons souvent l'impression que ces lieux sont un désert animal. Pourtant une faune adaptée y survit à la condition qu'elles ne soient pas ou peu soumises à l'érosion ou aux pratiques de nettoyage et de criblage liées aux impératifs de l'esthétique balnéaire. En effet cette population marginale fragile dépend notamment d'une aumône marine : les laisses de mer et bois flottés. Exceptions faites des déchets anthropiques et des sinistres « marées vertes » qui parfois les polluent, ces dépôts abandonnés à chaque marée, à chaque tempête, sont des milieux de vie précieux pour les écosystèmes côtiers et non des déchets qui « salissent » nos plages.



Laisse de mer à Yves (décembre 2013)

L'O.N.F. (Office National des Forêts) contribue à diffuser ce message auprès du public et des édiles locaux. Il appuie cet effort de sensibilisation sur une série d'études dont la plus récente concerne les plages de la Charente-Maritime (1). Cet intérêt est motivé par le constat que la faune de ce biotope est composée à 81 % d'espèces que l'on ne trouve pas ailleurs. Les plages sont donc très importantes en termes de préservation de la biodiversité locale, puisque quatre espèces sur cinq présentes dans les laisses de mer et les bois flottés ne pourraient pas vivre ailleurs !

L'article de Hervé THOMAS n'est pas un simple inventaire, une méthode d'évaluation et un constat. Il donne des informations de base pour comprendre le fonctionnement et la spécificité de la biologie des plages(2). Bien que familiers, ces milieux restent, en effet, pour la plupart d'entre nous, une *terra incognita*.



Laisse de mer, cordon dunaire de Bonne Anse, Les Mathes (2 mars 2014)



Laisse de mer, cordon dunaire de Bonne Anse, Les Mathes (2 mars 2014)

(1) THOMAS (H.), Etude des relevés d'Arthropodes indicateurs de la qualité biologique de 31 plages en Charente-Maritime. *Linéenne : Bull. Soc. Linéenne Bordeaux, Tome 148, nouv.sérien°41 (3), 2013 :331-367.*

(2) le texte est consultable aux archives de la Société, 28 rue Albert 1<sup>er</sup>, le mercredi de 14h à 17h sauf du 24/12/2013 au 8/01/2014 inclus.